

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/03/2022

Réuni le : 07/04/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de coopération relative à l'organisation du colloque philosophie 2022 du lundi 4 au mercredi 6 avril 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud

Prénom : Chantal

Signé le: 08/04/2022 15:29:03

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/03/2022
Réuni le : 07/04/2022
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 2
Budget d'origine :
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

accepte la DBM 32 relative à l'ouverture de crédit, sur le service OPC, d'un montant de 1339,00 euros, permettant l'acquisition d'une autoclave, matériel à usage pédagogique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud
Prénom : Chantal
Signé le: 08/04/2022 15:29:06

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROJET AUX ARTS LYCEENS

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/03/2022
Réuni le : 07/04/2022
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget du projet Aux Arts Lycéens intitulé "La comédie musicale"

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration adoptent le budget relatif au projet Aux Arts Lycéens intitulé "La comédie musicale", portant sur l'année scolaire 2022-2023.
Budget total du projet : 6000,00 euros
Subvention Conseil régional : 3500 euros
Participation MCB : 2000 euros
Prise en charge établissement : 500 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud

Prénom : Chantal

Signé le: 08/04/2022 15:29:14

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/03/2022
Réuni le : 07/04/2022
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention tripartite de mise à disposition de logements de fonction à titre précaire et gracieux au titre de l'accueil de réfugiés ukrainiens. Convention signée entre le Conseil régional du Centre-Val de Loire, le Lycée Marguerite de Navarre et l'association Le relais.
La convention prend effet à compter du 21 mars 2022 et est conclue pour une durée indéterminée. Elle prendra fin entre le 1er aout et le 15 aout 2022 au plus tard.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROJET 100% SANTE

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/03/2022
Réuni le : 07/04/2022
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget du projet 100% santé
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Budget prévisionnel du projet 100% santé d'un montant de 15000 euros avec une subvention régionale de 4000 euros, une participation de Mildeca de 6614,00 euros et de l'AAF (Association Addiction France) de 3950,00 euros. La prise en charge établissement est de 436 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud
Prénom : Chantal
Signé le: 08/04/2022 15:29:28

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROJET AUX ARTS LYCEENS

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/03/2022
Réuni le : 07/04/2022
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget du projet Aux Arts Lycéens intitulé "Représenter la cinéphilie"

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration adoptent le budget relatif au projet Aux Arts Lycéens intitulé "Représenter la cinéphilie", portant sur l'année scolaire 2022-2023.
Budget total du projet : 4000,00 euros
Subvention Conseil régional : 3000 euros
Participation MCB : 500 euros
Prise en charge établissement : 500 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROJET AUX ARTS LYCEENS

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/03/2022
Réuni le : 07/04/2022
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget du projet Aux Arts Lycéens intitulé "Verre et Vetro"

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du budget du projet Aux Arts Lycéens intitulé "Verre et Vetro" d'un montant total de 3800 euros :
subvention conseil régional de 3000 euros,
Participation établissement de 800 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/03/2022

Réuni le : 07/04/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2021

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud

Prénom : Chantal

Signé le: 03/05/2022 10:37:44

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/03/2022

Réuni le : 07/04/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2021 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : -1339.31

Compte 10687 : -2831.7

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud

Prénom : Chantal

Signé le: 03/05/2022 10:37:47